



Sensibilisation à l'arrêt cardiaque et initiation à la RCP avec Défibrillateur Automatique Externe (DAE) suite au décret du 03/07/2020

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et sont en entrée permanente.

Le gouvernement demande aux entreprises de mettre en place une formation sur la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent pour les salariés préalablement à la retraite. Un décret est paru le 20 avril 2021 au *Journal officiel* en application de la loi du 3 juillet 2020. <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14836>

« En effet, en **France**, chaque année, 40 000 personnes sont victimes d'un **arrêt cardiaque**. Se former aux gestes qui sauvent est donc un acte citoyen car chacun d'entre nous peut être confronté, à n'importe quel moment de son existence, à un arrêt cardiaque.

Sans prise en charge immédiate, plus de 92 % de ces arrêts cardiaques sont fatals. 7 fois sur 10, ces arrêts surviennent devant témoins, mais seulement 40 % de ceux-ci font les gestes de premier secours.

Le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est au maximum de 8 % »
(Source FFC – octobre 2020).

Au travers de cette sensibilisation, vous allez apprendre entre autres, le massage cardiaque et l'utilisation d'un DAE.



Durée : Forfait de 4h00.

Les heures sont réparties sur une demi-journée. A choisir selon les disponibilités de l'établissement.

Il serait souhaitable d'avoir 2 à 8 candidats maxi par session.

Tarif forfaitaire : Sur devis

(+ éventuellement frais de transport en dehors des départements du NORD et du PAS DE CALAIS)

Le tarif proposé, comprend :

- Les 4h00 de formation sur site,
- Le matériel pédagogique,
- La logistique administrative.





Programme de la formation



Contenu :

- Analyser une situation d'accident (avant toute intervention),
- Protéger et se protéger (la victime, les tiers et le secouriste citoyen),
- Réaliser l'examen d'une victime afin de reconnaître les urgences vitales (dont le saignement abondant et le malaise cardiaque,)
- Contacter les autorités compétentes (15 / 18 / 112),
- Passer les bonnes informations aux secours,
- Effectuer le cas échéant les bons gestes (notamment la **Réanimation Cardio Pulmonaire (RCP)** à l'aide d'un défibrillateur (DAE) ou l'arrêt d'un saignement abondant).

Chaque candidat sera mis en situation sous forme de jeux de rôle, pour évaluer ses propres acquis tout au long de la formation. Rien ne pourra se faire sans la participation active des candidats et leur sens des responsabilités.

Les méthodes pédagogiques seront orientées sur de l'interaction entre les participants et le formateur ; il y aura des cas pratiques afin de simuler un accident pour mettre en application la gestion des saignements dit abondants et le malaise cardiaque. Le formateur est un formateur SST à jour de ses compétences en lien avec l'INRS.

Le respect des gestes barrières et de la distanciation social seront mis en place en lien avec la crise sanitaire en vigueur.

L'organisme **A.F.S.T** met à la disposition des candidats, le matériel nécessaire à la bonne exécution de la formation : Mannequins adultes, sacs d'insufflation et masques individuels, défibrillateur de formation, matériel de simulation, etc.

**Des certificats de réalisation seront remis
à chaque candidat.**

Taux de réussite en 2024 : 100 %